

CAISSE DE GREVE DU SNES-FSU

La lutte contre la réforme des retraites et la revalorisation de nos métiers et salaires passe par la grève. Elle a déjà coûté souvent 5 jours de grève et elle est loin d'être terminée. Pour pouvoir tenir dans la durée, nous avons besoin de fonds financiers pour soutenir les grévistes, toute personne syndiquée à jour de sa cotisation au SNES-FSU, en particulier les plus précaires (AED, AESH, contractuels et collègues en début de carrière...) et alimenter

notre caisse de grève que la section académique du SNES-FSU a mise en place en 2021 pour le 1^{er} mouvement de grève. Les fonds ont été entièrement reversés à l'issue du mouvement. Nous appelons donc l'ensemble de nos adhérent·es qui le peuvent à verser des cotisations de soutien.

C'est un bon moyen de participer aux dynamiques de lutte, si tu ne peux pas te mettre en grève toi-même ou si tu n'es pas gréviste durant les journées d'appel parce que tu n'es pas en service.

Comment donner ?

Sur le site du SNES-FSU, dans votre espace adhérent :

Votre cotisation de soutien donne droit à un **crédit d'impôts** de 66% (sur le même principe que votre cotisation syndicale).



Vous pouvez envoyer votre cotisation de soutien également sous forme de chèque, par courrier, à l'adresse du S3 :

SNES-FSU
 35-37 rue Ponsardin, 51100 Reims

Le reversement se fera à l'issue du mouvement, sur présentation d'un justificatif du nombre de jours de grève (fiche de salaire ou avis de service non fait) à tout personne syndiquée à jour de sa cotisation en adressant un courrier au SNES-FSU ou un mail à tresorerie@reims.snes.edu